

danger est grand comme on l'a vu dans la province de Québec et comme on le verra aussi peut-être dans toutes les régions du Canada.

La stupidité de la politique gouvernementale est même encore plus grande que je l'ai laissé entendre, si l'on songe à ses effets sur l'ensemble de notre économie et en particulier sur la production. En 1970, le taux de chômage s'est soldé par une perte de production d'environ 5 milliards de dollars, soit 5 à 6 milliards en biens et de services, dont 1 milliard au moins serait retourné au trésor public pour faire face aux situations qui demandaient un règlement. Ainsi, la politique stupide et insensible du gouvernement a produit un double gâchis: perte de productivité représentant des milliards de dollars et perte de recettes fiscales pour les trésors fédéral, provinciaux et municipaux.

Quand le gouvernement déclare qu'il a suivi cette politique pour combattre l'inflation, c'est non seulement de la folie, mais aussi de la folie criminelle. Je rappelle au ministre des Finances que même son protégé, le professeur John Young, président de l'inutile et moribonde Commission des prix et des revenus, a avoué, il y a deux jours, que le prix que nous avons payé en chômage pour combattre l'inflation est trop élevé et inacceptable. M. Young aurait dû y songer il a sept ou huit mois. Le ministre n'a pas voulu se rendre à nos arguments; s'il en avait tenu compte, il aurait peut-être réussi, au lieu de faillir à la tâche qu'il avait entreprise.

Le chômage et l'état de notre économie sont plus importants que toutes les autres difficultés qui confrontent notre pays et nous empêchent de nous occuper de ces autres problèmes, par exemple, du danger que présente le FLQ au Québec. Il est impossible également de régler le problème de la pollution et celui du réaménagement de nos villes. Comment peut-on y parvenir lorsqu'il y a des milliers de chômeurs et une production réduite de nos ressources qui pourraient être utilisées à ces fins? De toute façon, le gouvernement est peu enclin à améliorer la situation des vieillards et les honorables vis-à-vis ne peuvent invoquer le manque de ressources, même s'il s'agit du résultat direct de leur propre politique économique.

Le gouvernement aura acquis la réputation d'une administration qui au lieu de s'attaquer aux besoins économiques et sociaux du Canada a créé de façon arrogante une situation qu'elle peut alléguer lorsqu'elle ne tient pas compte de ces besoins. Malheureusement, dans une situation de ce genre, quand un gouvernement gère mal l'économie depuis deux ans, il est impossible de régler sur-le-champ et de façon positive la crise du chômage. Lorsque le ministre des Finances, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) déclarent à la Chambre et aux Canadiens qu'il n'y a pas de politique efficace pour réduire sur-le-champ le nombre de chômeurs, ils ont raison. Mais à qui la faute? Qui faut-il blâmer parce qu'aucune politique ne peut combler l'écart nécessairement en cause entre le moment où des placements sont effectués et celui où des emplois sont créés? A qui faut-il imputer l'extension de cette période de sorte qu'en janvier 1971 très peu d'initiatives peuvent être

prises pour réduire le nombre actuel de chômeurs et qui augmentera dans les mois à venir? Si le gouvernement avait quelque considération pour la dignité et la fierté humaine et ne subissait pas aussi totalement l'emprise de technocrates préoccupés uniquement de mathématiques, d'ordinateurs, de diagrammes et d'excuses, il pourrait agir immédiatement pour améliorer le sort des victimes du chômage. Je ne parle pas tant de réduire le nombre des chômeurs que d'adoucir leur misère et leur désespoir.

• (3.40 p.m.)

Je crois savoir que le ministre de la Main-d'œuvre (M. Mackasey) va prendre la parole d'ici peu dans ce débat. Il a fait du bon travail dans son ministère en tant que chef des relations de travail et des négociations. Il a souvent tenu des propos qui avaient des résonances progressives lorsqu'il manifestait son intérêt et sa sympathie pour la condition des gens ordinaires. Si ce sentiment est authentique et sincère, alors le ministre a maintenant l'occasion de le prouver en présentant à la Chambre, aujourd'hui ou demain, un projet de loi prévoyant de porter immédiatement l'allocation d'assurance-chômage à \$100 par semaine. Je proposerais qu'on applique cette mesure à titre provisoire, pendant les trois ou quatre prochains mois. De cette façon, des centaines de milliers de chômeurs toucheraient immédiatement un revenu suffisant pour vivre dignement, même si l'inactivité forcée continue de porter atteinte à leur respect de soi. Si, en exprimant son souci et sa sympathie pour les moins favorisés, le ministre est non seulement sincère mais aussi courageux, il peut, aujourd'hui ou demain, proposer des modifications au règlement sur l'assurance-chômage afin de prolonger la période d'admissibilité aux prestations à l'égard de ceux pour qui elle a déjà expiré.

Si le calme et docte ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) pèse sincèrement certains des propos qu'il a tenus depuis deux ans, il peut lui aussi contribuer immédiatement à alléger le lot de bon nombre de nos chômeurs en modifiant le règlement relatif au recyclage de la main-d'œuvre et aux allocations à cette fin. Cela permettrait aux jeunes qui ont quitté l'école ou le collège et qui ne font pas partie de la main-d'œuvre active et n'en ont pas fait partie pendant trois ans, de bénéficier immédiatement des avantages de ce programme. Ces jeunes pourraient en conséquence envisager l'avenir avec un peu d'espoir au lieu d'errer à travers le pays à la recherche d'emplois qui n'existent pas. Si le ministère de la Main-d'œuvre cherche à expliquer son inaction dans ce domaine en prétextant que le gouvernement ne lui a pas fourni les fonds nécessaires, tout député ministériel pour qui le chômage est plus qu'un sujet de controverse politique doit exiger, avec les députés de l'opposition, que le gouvernement mette à la disposition du ministère de la Main-d'œuvre des sommes suffisantes pour que ces améliorations aux programmes de formation et ces allocations entrent immédiatement en vigueur, au moins pendant les mois d'hiver.

Le sort des chômeurs d'un certain âge me préoccupe bien sûr tout autant que celui des jeunes chômeurs. Chaque fois que le premier ministre (M. Trudeau) laisse